



RÉUNION  
COMMISSION  
DE QUARTIER

# MALADIERE . DRAPEAU . CLEMENCEAU

*Compte rendu du :* 23 Février 2021  
Gymnase Chambelland - 18h

- Evolution dispositif de participation citoyenne (participation des membres des - CQ à la réflexion)
- Budget participatif
  - Point d'étape sur les projets 2019
  - Appel à projet 2021
- Temps d'échanges



*mon quartier, j'y vis, j'agis.*

MALADIÈRE DRAPEAU  
CLEMENCEAU

**PERSONNES RESSOURCES**

- 1 Chantal FURT **Présente**
- 2 Jacques MENUET **Présent**
- 3 Édith EICHELBRENNER  
**Présente**
- 4 Michael LE BONNIEC **Absent**

**HABITANTS**

- 5 Jamila BOUKTIBA **Absente**
- 6 Fatiha CHAHRI **Absente**
- 7 Sylvie COULON **Présente**
- 8 Daniel DELAITRE **Excusé**
- 9 Stéphanie LOTH **Excusée**
- 10 Martine MAIRET **Excusée**
- 11 Marie PELLETIER **Présente**
- 12 Danièle PICCOLO **Présente**
- 13 Frédéric PORLIER **Présent**
- 14 Véronique DIHO **Excusée**
- 15 Yves REBOUL **Présent**
- 16 Fabienne REYNIER **Absente**
- 17 Gérard ROUGET Coprésident  
suppléant **Présente**
- 18 Laurence RUET **Présente**
- 19 Philippe BOURLON **Absent**
- 20 Miguel Angel TAMAYO-MEDINA  
**Excusé**
- 21 Christiane GOSSE **Présente**
- 22 Alain GRENIER **Présent**
- 23 Maryline HATON **Présente**

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS-ACTEURS  
SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Espace Socioculturel de l'ACODEGE  
**Absent**
2. Grandir à la Maladière **Absent**
3. La Maison Maladière **Présent**
4. Vivre à la Maladière **Présente**
5. Un Tigre au Parc **Présent**
6. La Collecte Locale des Archives  
Cinématographiques **Absent**

COLLÈGE DES ÉLUS

1. Christine MARTIN Coprésidente titulaire  
**Présente**
2. Antoine HOAREAU Coprésident  
suppléant **Présent**
3. Ludmila MONTEIRO **Présente**
4. David HAEGY **Présent**
5. Axel SIBERT **Présent**
6. Catherine HERVIEU **Absence suite  
erreur/omission de convocation**

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

1. Chantal BASSET **Présente**
2. Aurélie DA SILVA **Présente**
3. Cécile LEVANNIER, Coprésidente  
titulaire **Présente**
4. Alain PELLETIER **Présent**
5. Anne VIAN **Présente**

Christine MARTIN, Coprésidente élue, est ravie de retrouver les habitants qu'elle remercie pour leur présence. Avant de procéder à l'appel des membres Christine MARTIN rappelle qu'Yves PANNETIER, chargé de développement territorial, a quitté le service Démocratie Locale et Coordination des Territoires pour rejoindre le service des sports. Elle laisse ensuite la parole, aux nouveaux élus membres de la commission de quartier.

Christophe AVENA est adjoint en charge de la démocratie participative. N'étant pas coprésident élu d'une commission de quartier, il aura dans le cadre de sa délégation, l'occasion d'être régulièrement présent en commission de quartier. Christophe AVENA est heureux de partager ce temps d'échanges avec les personnes présentes et les remercie d'avoir accepté de continuer, pendant un an, à participer à la vie de la commission de quartier.

Antoine HOAREAU, est, quant à lui, adjoint délégué aux solidarités, à l'action sociale, à la lutte contre la pauvreté et Vice-Président du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Il est également très heureux de retrouver les membres de la commission de quartier. Dans le quartier, il représente la municipalité dans les conseil d'école des groupes scolaires Drapeau et Alain Millot, qui selon le découpage se situent dans le quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre mais tout proche du quartier Maladière, Drapeau, Clemenceau. Son attachement au quartier, qu'il connaît bien, est particulier car il a fréquenté l'école des Varennes et le collège Roupnel. Il est très heureux de coprésider aux côtés de Christine MARTIN pour cette nouvelle mandature.

Cécile LEVANIER, Coprésidente habitante est contente de retrouver les membres de la commission de quartier et les espère en bonne santé dans cette période de crise sanitaire.

Ludmilla MONTEIRO est nouvellement élue au sein de l'équipe de la majorité, municipale. Elle est heureuse de voir des « vrais gens » après une journée de réunion, en distanciel. Elle a hâte de découvrir les projets des habitants.

David HAEGY est alsacien d'origine et dijonnais de cœur, père de deux filles. Il est conseiller municipal et formateur pour adultes. Il considère que la vie de quartier constitue un socle d'autant plus que le vivre ensemble, même en période de crise, est toujours à construire.

Axel SIBERT, est nouvellement élu au conseil municipal de Dijon dans l'opposition. Il rappelle avoir siégé dans le collège jeunes des membres habitants entre 2013 et 2015 et garde un bon souvenir de cette expérience. Il vit dans le quartier et est ravi de partager ce début de mandat avec les membres.

Concernant le collège des associations et acteurs économiques, Christine MARTIN rappelle que l'espace socioculturel de l'Acodège qui était auparavant installé rue de Mulhouse a déménagé dans le quartier des Grésilles. Christine MARTIN propose de les contacter afin de connaître leur souhait de poursuivre ou non avec la commission Maladière, Drapeau, Clemenceau. Quant à la Collecte Locale des Archives Cinématographiques, elle ignore si l'association existe toujours.

## I. ÉVOLUTION DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Christophe AVENA rappelle que la nouvelle équipe municipale, par décision du conseil municipal du 16 novembre dernier, a souhaité prolonger la mandature des membres de commissions de quartier ayant siégé entre 2017/2020 en raison, notamment, de la crise sanitaire qui a eu des impacts sur la fin de la mandature et qui, selon plusieurs membres, a été inachevée. Les commissions de quartier existent depuis 2002 et ont toujours su évoluer, elles se sont construites, au fil du temps et sont devenues des instances opérationnelles.

Christophe AVENA remercie, une nouvelle fois, les membres d'avoir accepté de « poursuivre l'aventure » pour une année supplémentaire ce qui permettra aux membres des commissions d'être associés à la réflexion sur l'évolution de la participation citoyenne. En effet, pour que la démocratie participative reste le relais d'une citoyenneté plus active, la collectivité engage, avec le soutien d'un consultant extérieur, une réflexion globale sur la participation citoyenne.

Le calendrier sera défini très prochainement avec des temps d'échanges, sous différentes formes (questionnaires, entretiens, ...) qui seront proposés aux membres des commissions de quartier qui auront le choix de s'y investir ou non.

Sylvie COULON souhaite savoir par qui seront fait les choix.

Christophe AVENA indique que les choix finaux seront faits par les élus de l'équipe municipale.

Christine MARTIN souhaite savoir si les élus sont concernés par cette réflexion ?

Christophe AVENA précise que les élus seront également associés au travail.

Cécile LEVANIÉ s'interroge sur la nécessité de faire appel à un consultant extérieur ainsi que sur le coût d'une telle mission. Il lui semble que les évolutions prises en compte dans le passé, ont été travaillées entre la collectivité et les habitants, membres des commissions de quartier.

Christophe AVENA précise qu'il été décidé que ce travail autour de la participation citoyenne soit efficace et organisé au regard du délai serré et la complexité du sujet des parties prenantes à intégrer à la réflexion. Faire appel à un consultant permettra de bénéficier d'une expertise et de compétences extérieures. Concernant le coût engendré et selon Christophe AVENA, certaines dépenses génèrent des économies. Se faire accompagner par un consultant permettra que le travail soit construit et organisé. Il s'agit d'une réelle plus-value, d'un outil d'efficacité. Aujourd'hui, il a été souhaité que la participation citoyenne fasse l'objet d'une transition et non d'une évolution ce qui rend nécessaire son accompagnement par un tiers extérieur.

Axel SIBERT, s'interroge, lui aussi, sur la nécessité de faire appel à un consultant extérieur. Selon lui, le service démocratie locale et coordination des territoires aurait pu porter cette réflexion en interne de par l'expérience et l'expertise des agents qui composent ce service. Il souhaite savoir si le service partage le choix de la municipalité d'être accompagné par un consultant extérieur et si un appel d'offre sera lancé ?

Christophe AVENA indique qu'une consultation avec publicité et mise en concurrence a effectivement été lancée par la Ville de Dijon. Il s'agissait également d'un souhait du service d'être accompagné par un cabinet conseils.

Antoine HOAREAU précise que Christine MARTIN préside la commission des marchés publics. Il s'agit de procédures encadrées et réglementées qui se déroulent dans un cadre extrêmement précis.

Christine MARTIN ajoute qu'il ne s'agit effectivement pas de modifications, à la marge, mais d'une transformation. Il est nécessaire que des personnes extérieures et en dehors de tout enjeu de territoire et politique puissent conseiller la collectivité de façon neutre, adaptée et objective. Il est très satisfaisant que les habitants puissent s'exprimer sur le sujet de la participation citoyenne afin que le dispositif futur corresponde aussi à leurs attentes.

Pour Aurélie DA SILVA, c'est une bonne idée de réfléchir sur l'évolution du dispositif. En effet, si une réflexion, visant à intégrer la génération qui se mobilisera demain n'est pas envisagée aujourd'hui, le dispositif risque de vieillir tant en terme de processus que de public. Aurélie DA SILVA ajoute qu'il s'agit de sa deuxième mandature et qu'elle constate une baisse de fréquentation des jeunes. Il y a un enjeu à repenser les choses dans le fond pour avoir une pérennisation d'un dispositif de participation citoyenne qui ne soit pas « hors sol » et qui ne soit pas de l'entre soi. Elle propose de prévoir un questionnaire anonyme pour faciliter la liberté de parole. Enfin, elle attire l'attention sur la nécessité d'organiser les réunions de commissions, en soirée, afin de permettre aux actifs d'être présents.

Christophe AVENA remercie Aurélie DA SILVA pour son intervention et précise que les différents éléments qu'elle évoque sont à prendre en compte dans la réflexion à venir. Les habitants représentent les acteurs de la vie du quotidien. C'est d'ailleurs, en ce sens, que les commissions de quartier sont politiques au sens noble c'est à dire la vie de la cité.

Christine MARTIN revient sur le fait que les jeunes disparaissent, effectivement, très rapidement des commissions de quartier ce qui signifie probablement que le dispositif ne leur convient pas malgré l'envie de la collectivité de bien faire, malgré la bonne volonté et la mobilisation des uns et des autres.

Jacques MENUUEL se demande pourquoi les membres des commissions de quartier n'ont pas été associés à l'appel d'offre.

Christophe AVENA explique que le cahier des charges a été défini par les services en fonction des outils nécessaires à la collectivité pour engager le travail sur l'évolution de la participation citoyenne. La ville de Dijon reste le donneur d'ordre et le cahier des charges est un document dont le contenu est technique. Toutefois ce cahier des charges a été rédigé afin que la parole des citoyens soit prise en compte dans ce travail d'évolution puisqu'il s'agissait d'un des prérequis pour la municipalité.

## II. BUDGET PARTICIPATIF

### A. Projets 2019 - point d'étape

Cécile LEVANNIER procède au point d'étape des projets votés dans le cadre des budgets participatifs 2019.

#### ◆ Borne de recharge pour smartphone

En collaboration avec la Direction du numérique (DN) et l'entreprise Ludik Énergie (vendeur du modèle à pédales), une borne de recharge (pédaler pour recharger) pour smartphone a été installée, en juillet 2020, dans l'enceinte du parc du Drapeau.



Il est signalé qu'une pédale est actuellement cassée mais que l'endommagement a été signalé au service technique concerné qui devrait intervenir prochainement.

Cécile LEVANNIER signale qu'il serait opportun de faire poser un panneau qui décrit « à quoi sert cette borne et comment elle s'utilise ».

Yves REBOUL signale l'absence de panneau indiquant l'enclos à chiens.

Cécile LEVANNIER rappelle que l'enclos a été supprimé au moment où le parc a été réaménagé, aussi, le panneau n'a plus lieu d'être.

Christine MARTIN ajoute que de nombreux distributeurs de sacs à déjections canines sont à disposition des propriétaires canins.

Antoine HOAREAU annonce qu'une nouvelle campagne pour lutter contre les déjections canines vient d'être lancée dans la ville. La contravention passe à 135 € contre 68 € jusque-là. Cette campagne de communication sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation.

Frédéric PORLIER souhaite savoir si les membres des commissions peuvent apporter leur concours dans le but d'alerter, par exemple, sur des sites particulièrement enclins aux déjections canines.

Christine MARTIN acquiesce et réaffirme que les membres des commissions de quartier sont des experts de leur quotidien, pour reprendre une expression chère à Nathalie KOENDERS, Première Adjointe.

#### ◆ **Table de pique-nique accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**



La table a été installée, en décembre 2019, square Giraud

#### ◆ **Installation de bancs sur l'avenue du Drapeau**

Ce projet a été pris en compte par la Ville de Dijon dans le cadre d'une large opération de densification du parc d'arceaux à vélos et d'implantation d'assises et/ou de bancs sur l'espace public ouvert.

Suite aux différentes propositions transmises par les membres de la commission de quartier, les implantations suivantes ont été validées par les services techniques :

- ✗ parc du Drapeau, vers le terrain de boule et la tyrolienne
- ✗ rue Olympe de Gouge, sur la placette à proximité de la station VELODI
- ✗ rue Joseph Garnier
- ✗ angle avenue de la Marne et rue Parmentier – Parking
- ✗ angle avenue du Drapeau et Général Fauconnet

L'ensemble des propositions d'implantation de bancs ou d'assises, pour les neuf quartiers de la Ville, sera soumis aux élus municipaux prochainement. Les bancs pourraient être installés au printemps.

Céline LEVANNIER signale que les arceaux à vélos qui avaient été demandés ont bien été installés vers le magasin Au Grammes Près, avenue du Drapeau.

Chantal BASSET signale que le banc qui était installé devant le tribunal a été enlevé et n'a pas été remis depuis. Ce point sera signalé au service technique.

### ◆ Aire de jeux parc Clemenceau

Les travaux suivants ont été réalisés, durant le premier semestre 2020, en collaboration avec le service des espaces verts :

- suppression de la haie la plus proche du jeu actuel
- remplacement de la clôture en agrandissant son implantation
- remise à neuf le jeu existant et le banc pour enfants
- ajout de deux bancs complémentaires, pour adultes, vers le nouveau jeu
- installation d'une table de pique-nique pour les enfants
- remplacement d'une poubelle « grenouille »
- installation d'un jeu à « ressort » sur un sol souple
- plantation de deux arbres en limite de la nouvelle clôture pour avoir une ombre portée sur le nouveau jeu



Michel DUMONT indique que cette aire de jeu profite à un maximum d'enfants, de jeunes et de familles. Les habitants peuvent s'y retrouver en pratiquant des activités diversifiées et chacun y trouve son compte.

### ◆ Frigo solidaire

Aujourd'hui, 40 frigos sont recensés en France, sous le label « Frigos solidaires », mais la crise sanitaire a particulièrement perturbé la mise en œuvre de ce projet à Dijon :

- au sein du collectif « Frigos Solidaires », certains bénévoles ont été confinés, pour certains hors de Dijon, ce qui a rendu la communication et la mise en place des projets plus difficiles.
- les hôtes potentiels, commerces ou restaurants, ont subi les conséquences de cette crise avec une baisse de clients voire la fermeture prolongée de certains sites.

A ce jour donc, **aucun frigo n'a encore été installé à Dijon, dans le cadre des budgets participatifs**

Compte tenu du contexte sanitaire et des besoins des populations les plus défavorisées, qui ont été touchées de plein fouet par la crise de la COVID-19, il a été proposé que l'association poursuive ses recherches, dans chaque quartier concerné, dans le but de trouver des hôtes potentiels qui accepteraient l'installation d'un frigo au sein de leur établissement (commerce, restaurant, association...)



Cécile LEVANNIER précise que le magasin Au gramme près, situé avenue du Drapeau qui avait accepté « d'accueillir » un frigo solidaire vient d'obtenir l'accord de la copropriété. Un branchement électrique est à prévoir avec les services techniques de la Ville. L'association des frigos solidaires en sera informée pour qu'une prise de contact puisse s'organiser prochainement.

#### ◆ Brumisateurs au parc du Drapeau

En 2020, la Ville a procédé à l'installation de trois brumisateurs. Fabriqués par ses services techniques, ils sont situés au Port du Canal (ancienne pataugeoire), au Jardin de l'Arquebuse et au Parc du Drapeau. 2020, fût une année expérimentale, afin de tester leur efficacité et éventuellement de les généraliser sur l'année 2021. Les brumisateurs sont raccordés au réseau d'eau potable et leur consommation est limitée. Ces équipements contribuent à l'adaptation de la ville face épisodes caniculaires qui augmentent.

Antoine HOAREAU qui est également chargé de l'eau et de l'assainissement pour la Métropole explique que les « brumisateurs tests » installés au cours de l'été 2020 n'ont pas été concluants. Aussi, la municipalité a décidé de lancer un plan de déploiement, pour l'été 2021. 9 brumisateurs (fabriqués par un professionnel) seront implantés dans les 9 quartiers de la Ville dont le parc du Drapeau. De nouvelles fontaines à eau seront également installées.

Le marché public est en cours, c'est la raison pour laquelle le modèle de brumisateur n'est pas encore connu. Néanmoins, il a été demandé à ce que le mobilier soit démontable pour pouvoir être enlevé pendant la période hivernale. L'entretien et la maintenance devraient être pris en charge par les services municipaux. Les brumisateurs sont raccordés à l'eau potable, c'est une obligation réglementaire.

#### ◆ Placette Jardillier



Le service des espaces verts ayant, lui aussi, un projet d'embellissement de ce secteur, il avait été proposé qu'un projet commun co-financé puisse être étudié.

Le projet initial du service consistait à respecter la demande des habitants en rajoutant des bacs triangulaires remplis de fleurs, du même type que ceux installés rue du jardin des plantes, tout en mettant au sol un sablé compactéensemencé de gazon (pousse lente et entretien facile) sur l'ensemble de la parcelle.

Finalement les bacs n'ont pas été installés mais remplacés par trois arbres qui fleuriront à des périodes différentes de l'année (soit au total 4 arbres sur la parcelle).

Les travaux ont été réalisés courant février/mars 2020.

Christiane GOSSE indique que la placette est bien entretenue et que les plantations démarrent.

Michel DUMONT souhaite connaître le montant alloué.

Il lui est précisé que la commission de quartier avait alloué une enveloppe de 5000 euros au titre des budgets participatifs 2019. Le montant total du projet s'est élevé à près de 14 000 euros. Le complément a été apporté par les services de la Ville.

Christine MARTIN rappelle qu'il s'agit d'un projet très ancien qui n'avait pu se mettre en place en raison notamment d'un éventuel aménagement qui devait se faire dans le cadre du dispositif *Prioribus* mis en place par Divia.

## B. Appel à projet 2021

Depuis 2008, les neuf commissions de quartier disposent chacune d'un budget participatif de 40 000 euros par an pour soutenir les propositions citoyennes.

**357 projets ont vu le jour en 11 ans** : boîtes à livre, compostage partagé, fresques, réaménagement de square, parcours sportifs...

Pour être dans le cadre du budget participatif, le projet doit répondre à 3 critères :

- \* Satisfaire un **motif d'intérêt général**, apporter une plus-value au quartier ou à la ville dans son ensemble
- \* Correspondre aux **compétences municipales**
- \* **NOUVEAUTÉ POUR 2021** : cette année, le règlement s'assouplit, les projets peuvent **relever des dépenses d'investissement** (rénovation de bâtiment ou mise en valeur de l'espace public) **comme des dépenses de fonctionnement pour laisser place à la concrétisation de nouveaux projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires.**

Jacques MENUUEL souhaite savoir si le projet proposé dans le cadre d'une dépense de fonctionnement doit avoir une durée de vie d'une année ou s'il peut être envisagé à plus long terme.

Christophe AVENA indique que, par principe, il s'agira d'un projet pour une année. Néanmoins si le projet est voué à être pérennisé, il pourra être intégré, dans un second temps, dans le budget général de la Ville. Il ajoute que bon nombre de projets relevant des dépenses d'investissement génèrent des coûts de fonctionnement plus ou moins importants. Autrement dit, l'enveloppe du budget de la ville allouée au titre des budgets participatifs est finalement supérieure aux 40 000 euros dédiés à chacune des 9 commissions de quartier. Christophe AVENA cite en exemple l'installation d'une poubelle qui générera automatiquement des frais de fonctionnement liés au ramassage de celle-ci. C'est pourquoi Christophe AVENA insiste sur le fait que l'ouverture du budget participatif aux dépenses de fonctionnement constitue une évolution majeure qui rend encore davantage acteurs, les citoyens.

Aurélié DA SILVA souhaite savoir si les dépenses en fonctionnement sont plafonnées ou pas et si le projet pourra comporter une part d'investissement et une part de fonctionnement. Enfin, si au terme d'une année, le projet est probant sera-t-il

possible pour le pérenniser que le financement dudit projet soit pris en compte sur le budget global de la collectivité ?

Christophe AVENA explique que le budget peut être dédié soit au fonctionnement, soit à l'investissement dans la limite des 40 000 euros alloués à chacune des 9 commissions. Soit le projet « s'éteindra » après une année soit il aura un intérêt collectif et il pourra être pérenniser. Néanmoins et c'est pourquoi il s'agit d'une évolution majeure, il peut être difficile d'ouvrir le budget participatif au budget de fonctionnement car la pérennité générera un coût pour la collectivité.

Les idées des Dijonnaises et des Dijonnais, après étude de faisabilité par les services municipaux, sont réparties en 4 catégories : **réalisable, non-réalisable, déjà prévu et hors cadre** puis sont présentées aux membres des commissions de quartier qui voteront pour leur(s) projet(s) préféré(s) à hauteur de l'enveloppe de 40 000 euros.

Le conseil municipal les validera ensuite avant leur réalisation.

## CALENDRIER 2021

15 février au 31 mars	<b>Appel à projet</b> ouvert à tous les Dijonnais <a href="http://jeparticipe.dijon.fr">jeparticipe.dijon.fr</a>
Février/mars/avril	<b>Étude et chiffrage</b> par les services concernés
Mai/juin	<b>Hiérarchisation et vote</b> par les membres des commissions de quartier
Juin	<b>Validation en conseil municipal</b>
Septembre	Mise en place des <b>groupes de travail</b> avec les habitants

### Une large communication sera proposée :

- Communiqué de presse organisé en amont de l'appel à projets.
- Communication dans le magazine municipal Dijon mag,
- Journaux Électroniques de la ville de Dijon,
- Campagne numérique : sites internet [dijon.fr](http://dijon.fr), [jeparticipe.dijon.fr](http://jeparticipe.dijon.fr), newsletter hebdomadaire et capitale verte ; réseaux sociaux
- Affichage urbain
- Campagne radio

Christophe AVENA encourage les habitants à réfléchir et à proposer des projets dans ce cadre.

Michel DUMONT souhaite savoir si un projet peut être déposé au titre d'une association ou d'un collectif.

Effectivement et bien qu'il soit nécessaire que le projet soit déposé à titre individuel, il peut être proposé par un collectif. Si besoin, le portage collectif pourra être précisé dans le détail du projet.

Chantal BASSET évoque le projet de végétalisation de la place devant le tribunal qui avait été évoqué en 2019.

Il est indiqué que le projet a été déposé dans le cadre de la campagne 2021 des budgets participatifs.

Sylvie COULON demande si le site de compostage installé quartier JUNOT fonctionne bien.

Christine MARTIN indique avoir rencontré Monsieur DUPAS (référént sur ce site de compostage), avant la crise sanitaire, et elle précise qu'il envisageait également de proposer un projet de verger ou de jardin à proximité du site afin que le compost puisse bénéficier à d'éventuelles plantations.

Michel DUMONT confirme que le site installé à Junot fonctionne très bien. Il en profite pour rappeler que le site de compostage du parc Clemenceau est « victime de son succès ». Plus de 250 bio-sceaux ont été distribués. Aujourd'hui, le bac d'apport se remplit en 3 semaines contre 4 semaines jusque-là. Il serait donc souhaitable que de nouveaux sites de compostage voient le jour dans le quartier afin de « désengorger » celui du Parc Clemenceau.

Antoine HOAREAU entend la complexité de gestion du site de compostage du Parc Clemenceau. Toutefois, il souligne la prise de conscience de la collectivité autour de la nécessité de composter les déchets. Selon lui et pour anticiper la future loi qui interdira en 2025 de jeter les déchets organiques dans la poubelle, il est nécessaire de constituer à développer ces sites de compostage qui constituent un outil indispensable pour demain.

### III. TEMPS D'ÉCHANGES

Jacques MENUUEL fait part de deux difficultés :

1. Rue de la Houblonnière, les travaux réseau de chaleur ne sont toujours pas terminés, pourquoi ?
2. Rue Lafayette, des immeubles restent éclairés toute la nuit. Cette question a, semble-t-il, déjà fait l'objet d'un courrier en date du 26 septembre 2020 à la municipalité et d'une réponse de Pierre PRIBETICH qui indiquait que les services de la Ville se mettraient en contact avec le syndicat de copropriété

CHRISTOPHE AVENA a eu connaissance de sujets identiques sur d'autres lieux. La municipalité est informée. Il s'agit d'un sujet essentiel, notamment, dans le cadre de la lutte contre la pollution visuelle.

Chantal BASSET signale que de nombreux nids de poules existent route de Gray et rue de Metz. Des trous sont signalés également sur le trottoir rue Marceau.

Antoine HOAREAU explique qu'à la sortie de l'hiver, bon nombre de chaussées sont détériorées en raison des gelées hivernales. Avec l'arrivée du printemps, les centrales de goudron vont rouvrir et un programme de restauration de ces nids de poule sera mis en œuvre comme chaque année. A savoir aussi, que les services peuvent quand même intervenir, ponctuellement, pour reboucher les nids de poules les plus importants.

Chantal FURT rappelle la dangerosité du quartier Junot en matière de vitesse excessive.

Christine MARTIN souhaite savoir si la réunion prévue, sur place, avec Dominique MARTIN GENDRE a pu se tenir.

Cette réunion n'a pas pu se tenir, en raison des contraintes d'agenda, répond Chantal FURT.

Marie et Alain PELLETIER réaffirment les difficultés qu'ils rencontrent, Avenue Garibaldi en raison des nombreuses voitures qui continuent à prendre le sens interdit.

Antoine HOAREAU rappelle qu'à l'extrémité du cours Fleury le système de priorité a été modifié. Oui mais ça n'a pas changé, peut-être faut-il mettre des potelets ?

D'autant plus qu'il n'y a pas de voie cyclable ni de trottoir, non car Antoine explique que c'est une aire piétonne ou tous cohabitent comme rue de la Liberté par exemple

Cécile LEVANNIER aborde les grosses difficultés de tranquillité publique/sécurité, avenue du Drapeau. La situation devient intolérable.

Christine MARTIN et Antoine HOAREAU précisent que, malheureusement, la municipalité est très au fait de la situation de l'avenue du Drapeau. Malgré la mise en place de nombreuses actions de police, la situation est extrêmement complexe à résoudre.

Antoine HOAREAU indique que l'embauche de 20 policiers municipaux supplémentaires ne suffit pas à enrayer les difficultés actuelles. Même si d'importantes descentes de police ont pu être menées, la phase de judiciarisation qui doit être menée, dans un second temps, est longue et pendant ce laps de temps, les habitants continuent à pâtir de l'intranquillité. De plus, il s'agit, bien souvent, de jeunes voire de très jeunes mineurs âgés seulement de 12 à 13 ans. Antoine HOAREAU ajoute que la collectivité a également engagé un travail avec CDC Habitat, le bailleur concerné. Des expulsions pourraient avoir lieu mais là encore, la procédure est longue à mettre en place.

Christine MARTIN rappelle que 13 000 postes de policiers ont été supprimés sur le territoire national ce qui a engendré une baisse des effectifs au niveau local.

Nathalie KOENDERS, Première Adjointe, a participé au Beauvau de la sécurité avec le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur et a ainsi pu évoquer les difficultés inhérentes au territoire dijonnais. Toutefois, malgré les efforts mis en place par la Ville de Dijon (embauche, travail des policiers municipaux en soirée...), il n'est pas possible de pallier à tous les manquements.

A cela, Christine MARTIN ajoute que la ville est en train de franchir un cap en armant (armes létales) les policiers municipaux.

Antoine HOAREAU ajoute que l'armement pose la question de l'égalité entre les communes puisque les communes « riches » peuvent armer leurs policiers et les autres ne peuvent pas. C'est donc bien à l'État de donner les moyens aux collectivités de s'équiper.

Selon Christine MARTIN, les collectivités « ne peuvent pas se cacher » derrière le fait que la sécurité soit une compétence régaliennne car il s'agit d'un véritable problème de société, de citoyenneté et d'éducation face auquel les élus locaux ne font pas aveu d'impuissance mais les moyens à mettre en œuvre sont complexes. La disparition de la prévention spécialisée a également de lourds impacts aujourd'hui. En effet, la jeunesse change, évolue et elle n'est plus encadrée.

Antoine HOAREAU ajoute que le Département a supprimé les éducateurs de rue alors que le travail de prévention est fondamental. Les questions de troubles à l'ordre public concernent aussi l'éducation à la parentalité et la réparation bien qu'il soit également nécessaire de sanctionner.

Cécile LEVANNIER se dit inquiète au sujet des grands ensembles immobiliers qui se construisent. Elle craint, de nouveau, des concentrations de population constituées d'un public qui est moins respectueux qu'avant. Cécile LEVANNIER rappelle qu'auparavant, la plupart des immeubles étaient gérés par un concierge ce qui évitait bon nombre de débordements actuels.

Nora LAHOUCINE signale que depuis un mois, la porte d'un bâtiment géré par Grand Dijon Habitat et situé rue du 27ième RI a été dégoncée. La porte est entreposée dans le local à vélo et n'a toujours pas été remise.

Selon Chantal BASSET, il est nécessaire d'occuper les jeunes pour éviter qu'ils ne restent dans la rue.

Dominique VERCHERAND, Directeur de la Maison-Maladière partage le constat de Chantal BASSET. Toutefois, il précise que même les activités proposées aux jeunes, par les structures de quartier, ne suffisent plus. En effet, il existe une grande différence entre les jeunes et certains décrochent, même des loisirs, notamment au moment où ils ont l'âge de fréquenter l'accueil jeunes, ils sont plus libres et beaucoup préfèrent « traîner dans la rue ». Dominique VERCHERAND ajoute que la Maison-Maladière a déjà mis en place des activités spécialement demandées par certains jeunes (boxe, foot, ..), qui viennent une ou deux fois puis désertent l'activité. Malgré le travail mené avec des médiateurs de l'Association Grand Dijon Médiation (AGDM), les animateurs ne sont pas formés pour encadrer les jeunes les plus en marge de la société. Selon lui, la prévention spécialisée constitue une vraie réponse à ces difficultés. Dominique VERCHERAND ajoute qu'un travail doit d'ailleurs être engagé sur ce sujet avec la collectivité. Il prend l'exemple des chantiers éducatifs mis en place l'été dernier et qui ont bien fonctionné sans qu'il ne soit possible, pour autant, de les pérenniser sur une année. Finalement, il est nécessaire d'aller en pied d'immeubles, d'être en contact quotidien avec cette jeunesse qui ne vient pas jusqu'à la structure de quartier. Malheureusement, les équipes des MJC/Centre Sociaux ne disposent pas forcément des moyens (temps, compétence) suffisants pour agir en ce sens.

Aurélié DA SILVA qui est Assistante Sociale en protection de l'enfance, partage le constat de Dominique VERCHERAND et estime, elle aussi, que le curseur s'est décalé en peu de temps. Elle prend l'exemple des enfants qui grandissent dans des familles où les parents considèrent ne plus avoir leur place dans aucune institution ce qui rend compliqué l'intégration des enfants et ce, dès l'école. De plus, la crise sanitaire actuelle et les périodes de confinement ont fragilisé encore davantage les publics les plus exposés.

Aurélié DA SILVA estime que les activités hors les murs doivent être multipliées car elles permettent d'approcher des populations qui ne se rendraient jamais dans les structures de quartier. L'ouverture du budget participatif au budget de fonctionnement représente une opportunité à saisir pour proposer des projets solidaires, intergénérationnels permettant de renouer du lien social.

Selon David HAEGY le vivre ensemble doit se construire collectivement en apportant un panel de réponses. Il ne faut surtout pas abdiquer à construire ce vivre ensemble.

Avant de conclure, Christophe AVENA qui est également Adjoint délégué à la sécurité civile profite de la présence d'un défibrillateur dans l'enceinte du gymnase Chambelland (*lieu de la réunion*) pour rappeler que la Ville de Dijon met à disposition de ses habitants des "défibrillateurs automatisés externes" (DAE), une centaine d'appareils sont disposés dans différents lieux publics de la ville. Il appartient « à

chacun de le rappeler à tout le monde ». Une [carte interactive](#) disponible sur le site internet de la Ville de Dijon permet de localiser ces défibrillateurs. L'idée reste que ces défibrillateurs ne servent jamais mais il est absolument nécessaire de savoir qu'ils existent. Tout le monde, même sans formation, peut les utiliser. Néanmoins, le service Dijon Ville Santé propose des initiations au maniement des DAE. Ces formations sont proposées gratuitement au public et dispensées par des associations agréées dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Christine MARTIN remercie les personnes présentes et espère que la réunion aura répondu aux attentes de chacun. Christine MARTIN réaffirme son bonheur d'avoir pu partager un temps de réunion, en présentiel, avec les membres de la commission de quartier.



Christine MARTIN  
Coprésidente élue



Cécile LEVANNIER  
Coprésidente habitante